



## Conditions Particulières du Programme de Parrainage

Mise à jour : Juillet 2025

### MENTIONS LÉGALES

WIGL est un service en ligne développé par BLOCKCHAIN PROCESS SECURITY SAS, une société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 835 275 090, domiciliée 18 rue de la Tuilerie, 38170 SEYSSINET-PARISSET, France (la « Société »).

La Société est enregistrée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en tant que Prestataire de Services sur Actifs numériques (PSAN) pour les activités de conservation d'actifs numériques, et d'achat/vente d'actifs numériques contre monnaies ayant cours légal, sous le numéro E2021-022.

La Société est enregistrée auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant qu'agent d'Xpollens, établissement de monnaie électronique sous le numéro Regafi 378130.

La directrice de la publication est Madame Chloé Desenfans.

Contact : [contact@wigl.fr](mailto:contact@wigl.fr)

Le site Internet est principalement hébergé par SCALEWAY, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 433 115 904, dont le siège social est situé 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France



## 1. Présentation

Le programme de parrainage permet aux utilisateurs de recommander l'Application WiGL à des tiers (les « filleuls ») et de recevoir des récompenses sous forme de tickets pour tourner la « Roue de la Chance ». Les conditions d'éligibilité sont définies ci-dessous.

## 2. Définitions

**Parrain** : Utilisateur de WiGL partageant un code de parrainage personnel pour recommander la plateforme.

**Filleul** : Tiers s'inscrivant sur WiGL en utilisant le code de parrainage du parrain.

**Récompense** : Ticket de participation à la « Roue de la Chance » pour le parrain et le filleul, permettant de gagner des jetons \$WIGL.

**Compte Actif** : Un compte est considéré comme actif lorsque le processus de vérification d'identité (KYC) est validé et qu'aucune mesure de restriction n'est appliquée au compte, telle que : une suspension d'accès aux Services temporaire ou définitive, une mesure de gel des fonds, une procédure de clôture en cours, une vérification ou mise à jour en cours concernant le statut du compte.

## 3. Conditions d'Éligibilité

### Pour le Parrain

Pour obtenir un ticket de participation :

- Le parrain doit disposer d'un **Compte Actif**.
- Un délai de 7 jours doit s'être écoulé après la validation de son KYC.
- Le parrain doit avoir effectué un dépôt minimum de **100 €**.
- Le filleul doit remplir les conditions d'éligibilité définies pour lui « *Pour le Filleul* ».

### Pour le Filleul

Pour obtenir un ticket de participation :

- Le filleul doit disposer d'un **Compte Actif**.
- Un délai de 7 jours doit s'être écoulé après la validation de son KYC.
- Le filleul doit avoir effectué un dépôt minimum de **100 €**.
- Le parrain doit remplir les conditions d'éligibilité définies pour lui « *Pour le Parrain* ».

## 4. Attribution des Tickets

Les tickets sont attribués après validation des conditions d'éligibilité.

Chaque ticket est **strictement personnel, non transférable** et ne peut être échangé contre d'autres avantages.



Chaque utilisateur peut tourner la Roue de la Chance jusqu'à **50 fois maximum**.

## **5. Restrictions**

L'accès au programme de parrainage peut à tout moment être suspendu pour un utilisateur, sans que ce dernier ne puisse prétendre à la récupération des gains ou avantages acquis antérieurement dans le cadre dudit programme dès la constatation d'un des faits suivants :

- Auto-parrainage via création de multiples comptes.
- Utilisation de canaux non autorisés pour diffuser des codes de parrainage (e.g., stores d'applications, réseaux sociaux WiGL, forums).
- Diffusion de publicités trompeuses ou portant atteinte à la réputation de WiGL.
- Promesse de partage de gains ou avantages pour influencer l'utilisation d'un code de parrainage.
- Création de comptes fictifs ou utilisation de fausses informations (e-mails, numéros de téléphone).
- Signalements confirmés de pratiques abusives ou frauduleuses.
- Comptes soumis à des mesures de restriction (inactifs, gelés, fermés).
- Tentatives de tirer profit du programme de parrainage par des moyens frauduleux ou contraires à son esprit et à ses objectifs.

## **6. Suspension ou Fermeture du Compte**

En cas de fermeture du compte par WiGL ou son partenaire Xpollens, les gains de parrainage seront annulés et ne pourront être réclamés.

Suite à la clôture de son compte, l'utilisateur perd définitivement l'accès au programme de parrainage et aux avantages qui y sont liés, y compris en cas d'ouverture d'un nouveau compte.

## **7. Modifications du Programme**

La Société se réserve le droit de modifier les conditions du programme de parrainage, y compris les règles d'éligibilité, les avantages accordés ou toute autre modalité relative à son fonctionnement, en cas de nécessité opérationnelle, de conformité réglementaire ou de prévention des abus. Ces modifications seront notifiées à l'utilisateur par tout moyen, y compris par leur publication sur l'Application ou tout autre support désigné. L'utilisateur est tenu de consulter régulièrement les conditions mises à jour et son utilisation continue du programme de parrainage vaut acceptation desdites modifications. En cas de désaccord, l'utilisateur peut cesser de participer au programme de parrainage, sans prétendre à une quelconque indemnisation.